



L' Informateur SYNDICAL

Le 14 mars 2006

Retraite

Vendredi le 3 mars dernier, quatre de nos compagnons de travail ont pris une retraite bien méritée. Il s'agit de Robert Allard, André Brisson, Gaston Duguay et Jean-Claude Henry. Nous leur souhaitons la santé et une bonne retraite.



Naissance

Valérie Fournel, opérateur de production, a donné naissance, mercredi le 1^{er} février 2006, à une belle petite fille prénommée Laurie, pesant 6 lbs et 6 onces. Félicitations aux parents !

Party syndical

Les préparatifs pour le party syndical du 15 juillet 2006 au Camp Bosco sont en cours.

Départ boîteux aux bâtiments 953 et 955

La compagnie a débuté les opérations de production avec des cadres assignés illégalement. La raison que la compagnie a invoquée pour justifier sa décision était que les opérations n'étaient pas assez sécuritaires pour les employés de production et qu'ils auraient probablement fait un 8.04 avec raison. Les cadres ont fait l'emballage final de 320 000 lbs de M31 et 65 000 lbs de SPDN qui devra être retamisée. Le syndicat a déposé un grief pour faire arrêter cette pratique illégale et réclamer le temps effectué par les cadres. La compagnie a admis ses torts et nous a informé qu'elle réglerait le grief. Le syndicat a reçu une offre de règlement le 7 mars, nous reviendrons avec une réponse prochainement. Les opérateurs ont été assignés officiellement à leurs nouveaux postes le 6 mars pour débiter leurs entraînements. La semaine dernière, il a été porté à notre attention que la compagnie imposait aux opérateurs en poste de jumeler leurs pauses avec leurs périodes de repas, invoquant que la production ne permet pas d'arrêter les opérations pour prendre une pause. Après vérification, le syndicat a constaté que la production de ces bâtiments permet l'arrêt des opérations pour prendre une pause. Il suffit de peser sur le bouton « OFF » et d'aller en pause et en revenant, de peser sur le bouton « ON » et de redémarrer les opérations. Selon l'interprétation de la compagnie, l'article 11.06 b) permet de regrouper les pauses. Le syndicat a expliqué à la compagnie lors d'une réunion, qui eut lieu vendredi le 10 mars, que la raison de cette clause en est une de procédé de production (comme par exemple, au RDX, TNT et la première passe). La compagnie ne peut utiliser cette clause pour des requis de production mais bien lorsque de procédé ne permet pas aux opérateurs de prendre leurs périodes de repos durant leur quart de travail.

Le syndicat est d'avis que la décision de la compagnie de faire travailler ses cadres illégalement n'est pas nécessairement rentable économiquement (ex : le grief du travail illégal des cadres). La pression sur les opérateurs et la mauvaise interprétation de l'article 11.06 b) favorise l'exode des opérateurs des bâtiments 953 et 955 et mine l'ambiance de travail.



.....
SYNDICAT NATIONAL DES PRODUITS CHIMIQUES DE VALLEYFIELD

350, Boul. Mgr Langlois; Valleyfield (Québec) J6S 4V3

Tél.: (450) 377-7823 • Fax : (450) 377-7851 • Site web : www.snpcv.com - Courriel : snpcv.exprotec@snctec.com

